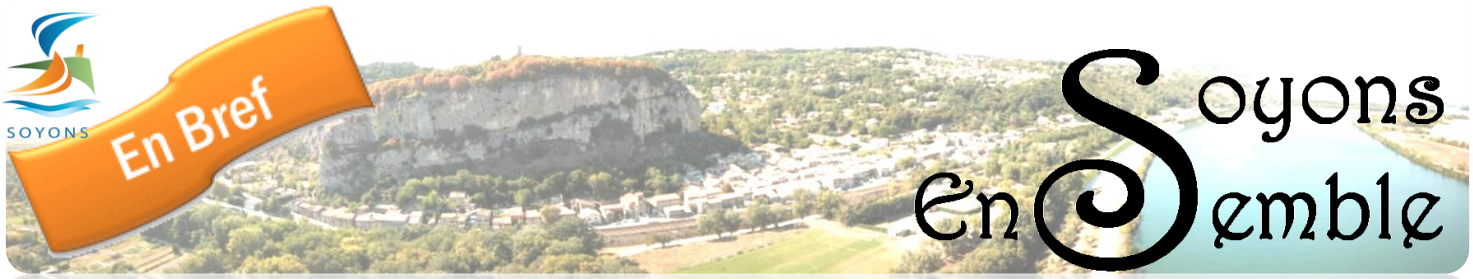

Lettre d'information municipale de Soyons

N°37 – Juin 2024 – 1/2

MERCI !

Vous êtes venus encore très nombreux nous rencontrer dans les 7 réunions de quartiers que nous avons organisées récemment. Ces moments d'échanges sont importants et les informations que nous avons recueillies nous permettront d'agir au mieux dans l'intérêt de tous.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous au printemps prochain pour de nouveaux échanges !

Fête Nationale

Notre Comité des Fêtes nous prévoit des nouveautés cette année pour le traditionnel 13 juillet Soyonnais.

Nous espérons que vous serez nombreux à participer aux différentes activités proposées.

Elaboration du PLUiH

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat

Rhône Crussol COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Comme évoqué lors de certaines réunions de quartier, l'élaboration du PLUiH se poursuit mois après mois. La concertation avec les habitants est très importante. Aussi, la Communauté de Communes Rhône Crussol (CCRC) vous propose 4 rendez-vous rapprochés pour vous imprégner du sujet :

Un atelier/Marche découverte à Soyons :

- **le 19 juin à partir de 9h30, participez à** l'atelier de sensibilisation autour du patrimoine et de l'urbanisme qui porte sur le devenir de l'ancien temple.

  Sur inscription auprès du service urbanisme de la CCRC : pluih@rhone-crussol.fr - 04 75 41 99 19
  Ouvert à tous à partir de 6 ans - Rendez-vous à la mairie de Soyons

Trois réunions publiques pour présenter les OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)

- **à Toulaud, le 26 juin à 18h30, à la salle polyvalente**
- **à Saint-Romain-de-Lerps, le 1er juillet à 18h**
- **à Alboussière, le 2 juillet à 18h30, à la salle communale**

Entretien des haies et des bordures de routes

Avec le printemps très arrosé que nous avons eu, la végétation a été particulièrement dynamique. Il nous semble bien de rappeler une nouvelle fois certaines règles :

Chaque propriétaire de haies est tenu de les maintenir en limite de propriété, que ce soit avec le domaine public ou avec un voisin privé. Ainsi, il est de votre ressort de couper les végétaux en limite de la route, y compris les herbes, sans nécessairement attendre le passage d'une épareuse !

Par ailleurs, il est rappelé qu'il est **formellement interdit de laisser dans les caniveaux les végétaux coupés**. Ceci a pu être observé à certains endroits de la commune, occasionnant, avec les fortes pluies, l'obstruction de conduits, et entraînant ainsi des inondations chez des riverains en aval.

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale**. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique**.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survient en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office **aux frais du riverain**.

Alors, tous à vos sécateurs, tondeuses ou taille-haies 😉 !

Forum des associations Soyonnaises le 31 août

Retenez la date du **samedi 31 août à la Halle de Loisirs du Brégard** pour venir à la rencontre des associations Soyonnaises de 9h à 12h. **Plus de 20 associations seront présentes dans de nombreux domaines** : sport, bien-être, environnement, culture, animation, …

Une buvette sera à votre disposition, tenue cette année par notre Comité des Fêtes.

Venez nombreux pour découvrir ce que vous propose la multitude d'associations soyonnaises !

Accueil des nouveaux arrivants Soyonnais le 30 août

L'accueil des nouveaux arrivants est un moment fort de l'année : il permet de souhaiter de manière officielle la bienvenue aux personnes nouvellement installées à Soyons et de leur présenter les atouts de notre belle commune. Ainsi, l'équipe municipale sera heureuse de les accueillir lors d'une cérémonie organisée le **vendredi 30 août à 19h à la Salle des Fêtes André Comte.**

Ce moment de convivialité concerne les nouveaux Soyonnais installés dans notre village depuis septembre 2023 et ceux qui n'ont pas encore été reçus officiellement depuis leur arrivée. Ce sera l'occasion pour tous de rencontrer les élus du Conseil Municipal ainsi que les Présidents des différentes associations Soyonnaises, invités pour l'occasion. Les services de la mairie adresseront une invitation personnalisée aux personnes déjà identifiées.

Si vous êtes concerné et n'avez pas reçu d'invitation, vous êtes, bien sûr, invité à cette cérémonie où nous aurons le plaisir de vous rencontrer …

CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

Un Chèque Cadeau pour une inscription à une association Soyonnaise

Comme l'année passée, nous renouvelons l'opération chèque cadeau. Pour tous les enfants Soyonnais scolarisés de la Moyenne Section au CM2 (qu'importe l'école), celui-ci vous attend en Mairie dès le 1er juillet (sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile). Ce chèque vous donne droit à une remise de 50% (à hauteur d'un maximum de 30€) pour une inscription à une activité Soyonnaise.

Accueil de Loisirs

L'Accueil de Loisirs de Soyons, géré par la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche, est ouvert de 7h30 à 18h (activités de 9 h à 17 h) et accueille les enfants de 3 à 11 ans :

- Tous les mercredis de l'année scolaire
- Les deuxièmes semaines des vacances scolaires d'automne, d'hiver et de printemps
- Au mois de juillet
- La dernière semaine d'août

Pour les mercredis de l'année scolaire 2024-2025, les habitants de Soyons peuvent s'inscrire en Mairie dès le 8 juillet. Les inscriptions seront ouvertes aux habitants de Toulaud à partir du 26 août pour la première période de l'année scolaire dans la limite des places disponibles. Vous trouverez le dossier d'inscription sur le site internet de la Commune de Soyons : www.soyons.fr.

Canicule

Personnes âgées ou en situation de handicap, vous pouvez vous inscrire sur un registre auprès de la mairie de Soyons 04 75 60 93 12.
La finalité de ce registre est de permettre une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux, en cas de déclenchement du « plan d'alerte et d'urgence » par le préfet, dans des situations d'évènement exceptionnel menaçant la santé des personnes.
Sont concernées par cette mesure,

- Les personnes résidant à leur domicile, âgées de 70 ans et plus,
- Les personnes adultes handicapées, ou titulaires d'une pension d'invalidité.

Vous pouvez contacter également une plateforme nationale au 0 800 06 66 66 (appel gratuit) pour toute demande d'informations en cas de forte chaleur ou d'épisode caniculaire.

Convention MJC 3 Rivières

Le CCAS et la MJC des 3 Rivières avaient une convention pour l'accueil des enfants Soyonnais de 3 à 17 ans. Le CCAS ayant ouvert un Accueil de loisirs à Soyons en septembre 2021 pour les enfants âgés de 3 à 11 ans, cette convention n'est pas renouvelée à compter du 1er septembre 2024. Toutefois, cet accord a vocation à être maintenu concernant les mineurs de 11 à 17 ans.

La MJC de Guilherand-Granges et ses ados à Soyons

Dans le cadre de notre collaboration avec la MJC de Guilherand-Granges, le secteur jeunesse s'installera deux jours à Soyons cet été : les mercredis 10 juillet et 28 août prochains. Pour tous les jeunes entre 11 et 15 ans habitant la communauté de communes, la section jeunesse est ouverte cet été et propose diverses activités.
Inscription et renseignements 06 43 26 12 84 et mjcgg.jeunesse@gmail.com

Si l'essai est une réussite, nous ne manquerons pas de renouveler l'expérience d'accueil à Soyons !

Informations de nos services municipaux

Nids de frelons asiatiques

La Communauté de Communes Rhône Crussol (CCRC) peut prendre en charge jusqu'à 50% de votre facture * de destruction de nids de frelons asiatiques. La démarche est simple :

- Le nid doit être signalé sur la plateforme Internet : www.lefrelon.com
- La destruction du nid doit être réalisée par une entreprise habilitée
- Un formulaire de demande d'aide est à compléter

*Voir Règlement d'attribution de l'aide sur notre site

Toutes les informations : https://www.soyons.fr/vie-locale/cadre-de-vie/lutte-contre-les-nuisibles

Ambroisie : un enjeu de santé publique

Plante envahissante, elle est le fléau de l'été pour son pollen très hautement allergisant. **Il est rappelé à chacun sa responsabilité vis-à-vis de l'élimination de l'ambroisie sur sa propriété dès maintenant, avant sa floraison**.
Vous constatez la présence d'ambroisie en dehors de votre propriété ? Contactez la mairie au 04 75 60 93 12 ou mairie@soyons.fr. Toutes les informations sur la plateforme Stop Ambroisie (https://www.stopambroisie.com)

Chantier d'été à l'école et stationnement village

La deuxième tranche de réaménagement de la cour de l'école élémentaire démarre dès l'arrivée des vacances scolaires estivales.
Pour permettre le déchargement et la circulation sécurisée des engins, le stationnement le long de l'esplanade de l'école sera réduit du vendredi 5 juillet au vendredi 26 juillet, week-ends compris.
L'équipe municipale vous remercie par avance de votre compréhension...

Où en est votre situation électorale ?

En un clic, visualisez votre situation électorale (état de votre inscription, adresse du bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, votre numéro national d'électeur, procurations reçues ou données) sur https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale

Elections Législatives

Les élections législatives se dérouleront les **dimanches 30 juin et 7 juillet prochains** ; comme d'habitude, les 2 bureaux de vote Soyonnais seront regroupés à la salle des fêtes (le numéro de votre bureau de vote est inscrit sur votre carte d'électeur) ; **les bureaux seront ouverts de 8h à 18h.**
Important : pour voter, vous devrez obligatoirement être muni d'une pièce d'identité.
En cas d'indisponibilité, vous avez la possibilité de faire une procuration : pour gagner du temps vous pouvez débuter votre dossier en ligne (https://www.maprocuration.gouv.fr/) ; il faut ensuite vous rendre dans un commissariat, une gendarmerie ou un consulat pour faire valider votre identité.